Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Janvier 1869.

Supplément au n° 2 de la Revue.

SOMMAIRE. — Notes sur l'organisation de l'instruction de l'artillerie. — Ste-Barbe des 7 décembre 1867 et 5 décembre 1868. — Nouvelles et chronique.

NOTES SUR L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE,

lues le 5 décembre 1868 à la séance générale de Ste-Barbe, à Lausanne.

Messieurs,

N'avez-vous jamais été surpris, en visitant quelqu'une de nos places d'armes, de voir la diversité du personnel employé simultanément pour l'instruction d'une compagnie quelconque? Ici, c'est un officier d'état-major qui enseigne l'école de la pièce à quelques recrues; là, c'est un sous-instructeur qui commande l'école de conduite de voitures; partout, en un mot, le corps des instructeurs fonctionne avec une remarquable activité. Mais ce qui vous aura certainement frappés, c'est de voir des officiers de troupe se promenant à côté de leurs sections, et regardant agir et enseigner le sous-instructeur. Evidemment, une telle attitude n'est pas dans l'ordre. L'officier n'accomplit pas les devoirs que son grade lui impose, et le corps enseignant est mis, par l'énorme travail journalier qui lui incombe, dans l'impossibilité de pourvoir à la tâche plus relevée qu'il doit réclamer.

Quel est le rôle des instructeurs, quel est celui de l'officier, comment remédier à l'état actuel? telles sont les questions que je me suis proposé d'examiner.

Le corps des instructeurs fédéraux n'est pas ancien; il date de 1850. Avant cette époque la Confédération et les cantons appelaient des officiers à remplir les fonctions d'instructeurs temporaires. Nombre d'anciens artilleurs vaudois regrettent cette heureuse époque, car ce